



LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

RAPPEL DES CONDITIONS DU PRET

à lire attentivement

- Toute demande de location doit être faite 15 jours à l'avance par écrit.
- Fournir un chèque de caution de 50 € à l'ordre du Service de Gestion Comptable de Nîmes.
- Le prêt de matériel est consenti aux seuls habitants de la commune. Il doit être utilisé uniquement sur le territoire communal.
- **Aucune aide au chargement du matériel communal ne sera assurée par le personnel.** Veuillez prendre vos dispositions pour venir récupérer le matériel et le ramener.
- Adresse du lieu où récupérer le matériel :
HANGAR MUNICIPAL – Chemin de St Geniès ST MAMERT DU GARD

NOM et PRENOM de l'emprunteur :

Date et lieu de naissance :

Adresse sur ST MAMERT DU GARD de l'emprunteur :

.....

N° de portable :

Mail :

Date de la location :

	Quantité
Banc(s) (3 personnes)	
Table(s) (6 personnes)	

Fait à Saint-Mamert-du-Gard le :

Signature de l'emprunteur :

Réservé Mairie					
Matériel à retirer le	/	/	pour	h	
Matériel à ramener pour le	/	/	à	h	